

Dr Denis ERNI
Boîte postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé
Conseil suisse de la Presse
A tous les membres
Case postale
3000 Berne 8

240730DE_CP

Estavayer-le-Lac, le 30 juillet 2024

http://www.swisstribune.org/doc/240730DE_CP.pdf

Plainte contre la RTS pour discrimination et violation des Valeurs inscrites dans la CEDH et la Constitution suisse avec la censure exercée sur le journaliste Philippe REVAZ et le soussigné

Aux membres du Conseil de la Presse suisse,

*** RAPPEL ***

1. LES VALEURS INSCRITES DANS LA CEDH

1.1. Les Valeurs chrétiennes et la Constitution suisse

Les Suisses romands de ma génération, qui ont suivi l'école obligatoire dans les années 60, ont reçu à l'école une éducation fondée sur les Valeurs chrétiennes. Ces Valeurs étaient présentées comme celles de notre Constitution. Elles étaient aussi présentées comme les Valeurs inscrites dans la Convention européenne des Droits de l'homme. Ces Valeurs reposaient sur le nouveau testament de la Bible.

On nous mettait en garde que parmi les personnes qui se disent chrétiens, il y avait des traîtres qui faisaient croire qu'ils respectaient les Valeurs chrétiennes, alors qu'ils faisaient le contraire. On nous donnait l'exemple de Judas qui avait trahi Jésus-Christ pour de l'argent (30 deniers). C'était un être des ténèbres.

La prescription, qui n'est pas une Valeur chrétienne, mais l'arme des forces du mal, n'était pas enseignée

1.2. Les Valeurs juives

A cette époque, on nous apprenait que les Valeurs des juifs étaient fondées sur l'ancien Testament. Ils avaient la loi du Talion qui servait à régler les conflits. Dans le conflit actuel de Israël avec le HAMAS, c'est toujours la loi du Talion qui sert à régler le conflit. On nous apprenait que Israël était le peuple du Dieu de la Bible. Il avait subi la shoah avec la censure des médias exercée par des magistrats suisses.

On nous enseignait dans les années 60 et encore aujourd'hui que la Valeur la plus importante que garantissait la CEDH était la liberté d'expression et le droit d'être entendu. Ceux qui violaient les droits fondamentaux de l'Homme, comme HITLER qui a fait la shoah, utilisaient la censure des médias pour imposer leur pouvoir et violer cette Valeur qui est la liberté d'expression et le droit d'être entendu.

1.3. Les Valeurs des êtres des ténèbres

Les êtres des ténèbres sont des citoyens, comme Judas, qui font le contraire de ce qu'ils disent et qui trahissent leurs proches souvent pour de l'argent. Ils obéissent aux forces du mal. Pour les êtres des ténèbres, auxquels appartiennent des membres de confréries d'avocats, Foetisch a précisé en 1995 que :

La prescription avec la violation du droit d'être entendu était l'arme la plus puissante des Autorités fédérales pour violer les droits fondamentaux de l'Homme en toute impunité. Violer les droits fondamentaux des citoyens avec cette arme était leur Valeur, alors que la prescription n'est pas une Valeur chrétienne. C'est un artifice de procédure qui sert aux êtres des ténèbres à violer les Valeurs inscrites dans la Constitution.

2. LES VALEURS INSCRITES DANS LA CEDH PROTÉGÉES PAR LA RÈGLE DE CONFLIT DE DROIT

- 2.1. La mission des élus suisses assermentés pour faire respecter les Valeurs chrétiennes
Les parlementaires doivent mettre en place des droits d'application (droits inférieurs) pour faire respecter les Valeurs chrétiennes inscrites dans la Constitution et la CEDH qui sont les droits supérieurs.
- 2.2. La règle de conflit de droit comme garde-fou des Valeurs inscrites dans la Constitution
En cas de conflit de droit, entre les Valeurs de la Constitution et les droits d'application mis en place par les élus, ce sont toujours les droits supérieurs, soit les Valeurs chrétiennes inscrites dans la Constitution qui doivent dominer. Ce garde-fou évite les abus d'autorité de ceux qui ont trop de pouvoir.
- 2.3. Les êtres des ténèbres, comme Hitler, violent les Valeurs chrétiennes en faisant dominer en cas de conflit de droit les droits inférieurs sur les droits supérieurs.
L'arme la plus dangereuse des êtres des ténèbres est la censure des médias et leur utilisation pour violer la règle de conflit de droit pour tromper les citoyens sur les Valeurs qu'ils présentent pour se faire élire.

3. LA CENSURE DES MÉDIAS POUR VIOLER LA RÈGLE DE CONFLIT DE DROIT

- 3.1. L'équivalence entre les Valeurs chrétiennes et les droits fondamentaux de l'Homme
Durant la seconde guerre mondiale, les scientifiques ont développé des technologies qui permettaient aux êtres des ténèbres de créer des dommages irréversibles à grande échelle. Il fallait éviter que ces technologies soient utilisées par ceux qui ont trop de pouvoir pour dominer le monde. C'est à ce moment qu'est née la déclaration universelle des droits de l'Homme (ONU 1948) qui reprend les Valeurs chrétiennes.
Pour préserver les droits fondamentaux de l'Homme, les ingénieurs EPFL ont notamment mis en place le Serment d'Archimède. Ils ont développé des nouvelles méthodes pour surveiller le respect des Droits fondamentaux de l'Homme pour limiter les dommages irréversibles.
Ces méthodes de surveillance nécessitent de vérifier ensemble les risques avec ceux qui contestent l'existence des risques. Cette vérification est possible grâce à la liberté des médias qui empêche que ceux qui ont trop de pouvoir puissent désinformer les citoyens sur la violation des droits fondamentaux de l'Homme.
Ces nouvelles méthodes de surveillance consistent à agir avant que le dommage soit créé par ceux qui ont trop de pouvoir, en faisant des analyses de risques et des actions préventives au lieu des actions curatives
- 3.2. La censure et l'infiltration des médias suisses par les êtres des ténèbres pour ne pas devoir appliquer les actions préventives
Le 10 mai 2022, le Conseil de la Presse suisse annonçait à la Télévision suisse que de manière incompréhensible 99 élus sur 180 avaient décidé de réduire la liberté de la Presse suisse, alors que ce droit fondamental est garanti par l'article 17 de la Constitution fédérale. Cette mesure de censure des médias a été prise par les êtres des ténèbres qui ont trop de pouvoir pour cacher l'affaire ROUILLER-BERSET.
La RTS n'a pas révélé les raisons de cette censure qui mettait fin à la démocratie suisse.
- 3.3. La demande du droit de réponse à l'origine de cette censure des médias par le Parlement
C'est une fausse expertise d'un ancien Président du Tribunal fédéral, Me Claude ROUILLER, rédigée à la demande de parlementaires vaudois qui a provoqué, le 10 mai 2022, cette censure des médias suisses par 99 élus sur 180 parlementaires.
Etant ingénieur physicien EPFL, j'ai appliqué le Serment d'Archimède pour demander le droit de réponse. Alain BERSET a fait faire une enquête par le Commissaire Lorenzo RIGHINI. Il sait que l'ancien Président du Tribunal fédéral a fait une fausse expertise pour violer les Valeurs chrétiennes inscrites dans la Constitution suisse. Alain BERSET a montré le pouvoir qu'il détenait en postulant comme secrétaire général du Conseil de l'Europe en affirmant qu'il veut faire respecter les Valeurs inscrites dans la CEDH, alors que si la RTS n'avait pas été censurée, ceux qui l'ont élu pourraient vérifier qu'il fait le contraire.

*** Fin du rappel ***

À VÉRIFIER ENSEMBLE

Fait connu de tous

La violation de l'interdiction de censure des médias par des élus a été annoncée par le Conseil de la Presse le 10 mai 2022 à la RTS. C'était une violation crasse des Droits fondamentaux de l'Homme comme le faisaient les membres du Troisième Reich qui censuraient les médias lors de la shoah.

Chacun sait que les élus du parlement n'avaient pas le droit de violer l'article 17 de la Constitution qui est un Droit fondamental inscrit dans la Constitution suisse qui dit, je cite :

Art. 17 – Liberté des médias 1 La liberté de la presse, de la radio et de la télévision, ainsi que des autres formes de diffusion de productions et d'informations ressortissant aux télécommunications publiques est garantie. 2 La censure est interdite. 3 Le secret de rédaction est garanti.

Ces élus n'avaient pas la compétence de violer ce droit fondamental de notre peuple qui est souverain.

Faits à vérifier ensemble

- 1) Comme l'ont relevé des journalistes, les parlementaires n'ont donné aucune motivation pour justifier cette violation des Valeurs inscrites dans notre Constitution avec un abus de pouvoir

Ni les Suisses, ni les membres du Conseil de l'Europe n'ont connu les véritables motivations de ces parlementaires pour violer les Valeurs inscrites dans la Constitution suisse et la CEDH.

Ces élus, qui violent les droits de l'Homme, qui sont considérés par les chrétiens comme des êtres des ténèbres, ont pris cette mesure de censure en urgence, après que j'aie demandé¹ à la RTS le droit de réponse sur :

« l'interview du nouveau Procureur général de la Confédération qui ne pouvait pas informer correctement le peuple suisse sur l'affaire ROUILLER-BERSET »

Ce droit de réponse m'a alors été refusé par la RTS avec cette mesure de censure des médias mise en place en urgence par nos élus pour que notre peuple ne découvre pas les Valeurs cachées d'Alain BERSET qui avait fait faire une enquête par le Commissaire Lorenzo RIGHINI sur ce dossier.

- 2) On m'a recommandé d'écrire un livre pour rendre publique ces faits. Je vous mets en annexe une copie de ce livre qu'a reçu le journaliste Philippe REVAZ de la RTS

Tous les citoyens suisses, tous les membres du Conseil de l'Europe sont des adultes, ils ont le droit de connaître les raisons pour lesquelles les médias suisses ont été censurés par des élus du parlement. Il y a une version gratuite de ce livre que chacun peut consulter sur le lien internet suivant :

www.swisstribune.org/papes-suisse

Je les invite tous à vérifier ensemble le contenu de ce livre dans un débat avec Alain BERSET et Ignazio CASSIS qui affirment vouloir faire respecter les Valeurs de la CEDH et qui font le contraire.

- 3) J'ai de nouveau demandé le droit de réponse au journaliste Philippe REVAZ de la RTS, lorsqu'il a interviewé Alain BERSET pour son élection viciée par la censure des médias comme secrétaire général à la CEDH.

Connaissant la censure exercée par le Parlement, je lui ai demandé de se plaindre au Conseil de la Presse si il ne pouvait pas m'accorder le droit de réponse. A lire le courrier² ci-joint référence 240629DE_PR

¹ https://www.swisstribune.org/doc/220504DE_PR.pdf

² https://www.swisstribune.org/doc/240629DE_PR.pdf

Ma plainte contre la RTS pour m'avoir refusé le droit de réponse

Observation sur les moyens de protéger les Valeurs inscrites dans la CEDH (Conseil de l'Europe) :

Le Conseil européen est conscient que la liberté des médias est de plus en plus menacée. Le 15 décembre 2023, dans un communiqué de Presse, le Conseil européen annonçait que :

« Le Conseil et le Parlement parviennent à un accord sur de nouvelles règles visant à préserver la liberté, le pluralisme et l'indépendance éditoriale des médias dans l'Union européenne »

A cet égard, le ministre de la culture espagnol précisait que :

« La démocratie ne peut exister sans liberté, indépendance et pluralité des médias. L'accord conclu aujourd'hui confirme le rôle de premier plan que joue l'UE au niveau mondial pour protéger les journalistes, garantir l'indépendance des fournisseurs de médias et veiller à ce que les citoyens aient accès à un large éventail de sources d'information fiables. »

Ernest Urtasun i Domènech, ministre espagnol de la culture

Observation sur les Valeurs que le Conseil fédéral peut apporter à la CEDH, avec Alain BERSET

Le Conseiller fédéral Ignazio CASSIS qui connaît le contenu du livre « Les Infiltrés & le Serment d'Archimède » a recommandé au Conseil de l'Europe d'élire Alain BERSET comme secrétaire général de la CEDH.

Alain BERSET interviewé par la RTS, dont le journaliste Philippe REVAZ le 26 juin 2024, a précisé qu'il avait beaucoup de pouvoir et de relations qu'il pouvait apporter à la CEDH comme Valeurs³ pour la CEDH.

"Victoire de la diplomatie suisse"

L'ancien ministre socialiste, 52 ans, est aussi revenu sur son élection pour remercier toute l'équipe qui l'a accompagné durant les cinq mois de campagne. "Cette élection est d'abord une victoire de la diplomatie suisse". Il a remercié le Conseil fédéral, en particulier la présidente de la Confédération Viola Amherd et le ministre des Affaires étrangères Ignazio Cassis. Sans oublier toutes les équipes à Berne et dans les représentations des 25 capitales qu'il a visitées, ainsi que la délégation suisse au Conseil de l'Europe.

"On ne peut pas arriver à une telle élection sans être entré en contact avec un maximum de gens", a-t-il expliqué dans Forum. "C'était très intense. J'ai visité 25 capitales, j'ai eu des centaines d'entretiens et de discussions avec des centaines de parlementaires et gouvernements."

"Organisation fondée sur les valeurs"

« le Conseil de l'Europe "n'est pas une organisation de sécurité ni une organisation politique", a-t-il estimé. "C'est vraiment une organisation fondée sur les valeurs."

Alain BERSET aurait pu se comparer à Hitler, à Poutine, pour ce pouvoir et cette visibilité qu'il peut apporter comme Valeurs au Conseil de l'Europe, mais ce ne sont pas les Valeurs de la CEDH, ce sont les Valeurs des êtres des ténèbres.

Conclusion

La mesure de censure du 10 mai 2022 des médias suisse prise par 99 élus sur 180 de notre parlement pour cacher au peuple l'affaire ROUILLER-BERSET devait être couverte par la RTS pour faire respecter les droits fondamentaux de l'Homme inscrits dans la CEDH et dans notre Constitution.

La RTS devait parler de ces crimes commis avec la violation de la règle de conflit de droit qu'utilise Alain BERSET et les êtres des ténèbres en Suisse pour inverser le respect des Valeurs inscrites dans la CEDH. Elle ne pouvait pas cacher au peuple le témoignage de cette élection de citoyens qui se sont annoncés témoins de la violation des Valeurs inscrites dans notre Constitution avec les relations qui lient l'ordre des avocats aux Tribunaux.

La RTS devait informer les membres du Conseil de l'Europe de l'existence de l'affaire ROUILLER-BERSET. Tous les citoyens qui s'adressent à la CEDH doivent savoir comment Alain BERSET a agi en Suisse avec son énorme pouvoir, dont il peut être fier, pour ne pas faire respecter les Valeurs inscrites dans la CEDH.

Ils doivent savoir que lorsque Alain BERSET dit aux Suisses que « l'Etat c'est nous ». Ce n'est pas vrai. Le vice-Président du Parti socialiste, député au Grand Conseil neuchâtelais a observé que :

« Être Alain Berset « n'autorise pas à se prendre pour un demi-dieu »

³ <https://www.rts.ch/info/monde/2024/article/alain-berset-le-conseil-de-l-europe-est-l-une-des-rares-organisations-internationales-qui-fonctionne-encore-28550896.html>

* * *

Le 4 juillet 2024, le journaliste Léo Michoud du Blick a écrit, je cite :

« Hugo Clémence, vice-président du PS neuchâtelois

Être Alain Berset «n'autorise pas à se prendre pour un demi-dieu»

La vidéo impertinente du «vrai» Alain Berset par le média étudiant Caféine Média n'a pas plu au Département fédéral de l'Intérieur. Sur X, le jeune vice-président du parti socialiste neuchâtelois Hugo Clémence soutient les journalistes en herbe. Interview.

Côté coulisses, le comportement du «vrai» Alain Berset agace jusque dans les rangs du Parti socialiste (PS). Le vice-président du Parti socialiste neuchâtelois, Hugo Clémence, n'est pas passé à côté des bisbilles d'Alain Berset et de «son» Département fédéral de l'Intérieur (DFI) avec un média étudiant.

Face au média étudiant Caféine Média, financé à la base par l'État de Vaud, l'ancien président de la Confédération et le DFI — dont Elisabeth Baume-Schneider est désormais à la tête — s'est distingué... en mal. »

* * *

Des Valeurs d'Alain BERSET qui ne sont pas celles de la Constitution suisse et celles de la CEDH

Alain BERSET ne représente pas les Valeurs de la CEDH ni celles de la Constitution suisse.

Si il veut dire que « L'ETAT C'EST NOUS », il doit vérifier ensemble avec les journalistes le contenu du livre « Les INFILTRÉS & LE SERMENT D'ARCHIMÈDE » avec tous les citoyens qui ont constaté la violation des valeurs de la CEDH par nos Autorités fédérales qui censurent les médias notamment avec les agissements d'Alain BERSET.

Des Valeurs que peut apporter la Suisse au Conseil de l'Europe

La Suisse peut beaucoup apporter au monde si elle donne l'exemple en interdisant que les autorités de surveillance du respect des Droits fondamentaux de l'Homme soient mis en place par les pouvoirs législatifs et exécutifs.

Elle peut montrer comment faire respecter les Valeurs de la CEDH en mettant en place des groupes de citoyens qui obligent les élus à respecter la règle de conflit de droit.

Ce jour-là, les citoyens pourront dit que « L'Etat c'est nous », car ce sont eux qui contrôleront avec des citoyens compétents indépendants le respect des Droits fondamentaux de l'Homme par les élus qui détiennent le pouvoir.

Actuellement, si Alain BERSET utilise son pouvoir pour amener ses Valeurs au Conseil de l'Europe, ce ne sera pas les Valeurs chrétiennes inscrites dans la CEDH, mais celles d'un Homme de pouvoir qui a empêché le peuple suisse de connaître l'existence de la fausse expertise faite par l'ancien Président du Tribunal socialiste qui était Me Claude ROUILLER, en utilisant la censure des médias et l'arme la plus puissante de POUTINE

Il faut commencer par lire le point 6 « La Demande d'enquête parlementaire et son traitement » du livre « LES INFILTRÉS & LE SERMENT D'ARCHIMÈDE » pour découvrir ce que Alain BERSET arrive à cacher au Conseil de l'Europe avec son énorme pouvoir et ses relations.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, les membres du Conseil de la Presse, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes partielles : http://www.swisstribune.org/doc/240730DE_CP.pdf

Annexe : le livre « les INFILTRÉS & LE SERMENT D'ARCHIMÈDE »

Ce courrier est public